

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 10 mars 2020**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard , P. Morel, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard  
Absentes avec excuse : J. Padet qui donne procuration à G. Moncelon, G. Planche qui donne procuration à G. Nicolas

Absent : E. Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron

### **Conseil Municipal du 24 février 2020**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

### **Conseil municipal du 10 mars 2020**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

### **Adoption de la convention entre la commune et l'École Associative Musique et Danse de Bussières et Balbigny**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente de l'école de musique demandant le renouvellement de la convention car 7 élèves de Néronde sont inscrits pour la période 2019/2020.

La participation par élève enfant se montant à 95 € la contribution de la commune de Néronde se monte à 665€.

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés : **10 voix Pour adopte la convention et donne son accord pour attribuer une subvention de 665 €.**

### **Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint explique qu'il est nécessaire de réactualiser le tableau de classement des voies de la commune en raison de la mise en place de l'adressage qui a modifié quelques appellations, itinéraires, surface et longueurs.

Le tableau a été approuvé par délibération N°41/2017 le 11 juillet 2017. La mise à jour portera l'indice A en date du 10 mars 2020

Sont concernées par la mise à jour :

- Voies Communales : VC101,102,104,105,11,117,157,171,174
- Voies communales à caractère de Place : N° 188
- Chemins Ruraux : N°216, 227
- Longueur des VC : 17687 m (sans changement)
- Places : 4 255 m<sup>2</sup> (au lieu de 4 135 m<sup>2</sup>)
- Longueur chemins ruraux : 18 074m (au lieu de 18 089m)

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés : **10 voix Pour approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales**

### **Complément d'information sur le projet « déplacement du chemin de la Chapelle »**

Lors du C.M. du 24 février, M. Toinon géomètre avait relevé l'absence d'un document « structure en travers » qui devait donner des précisions sur la constitution de la fondation et de la structure de la chaussée.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture du document de l'entreprise de travaux publics Balmont retenue par M. Christophe Morel, détaillant les travaux :

- Établissement d'un devis pour un chemin de 3m de largeur
- Décapage de la terre végétale et la mise en stock
- Terrassement et remise en remblais des matériaux de bonne qualité et compacté par couche sur le chemin
- La qualité de la mise en place des matériaux de fondation garantira la circulation des véhicules y compris de type agricole
- Finition du chemin réalisée en concassé 0/40, soigneusement nivelé et compacté
- Schéma de la coupe transversale du chemin où l'on remarque la couche de base en remblais, la couche intermédiaire de 30cm en matériaux nobles compactés et la couche de surface en concassé 0/40 de 10cm d'épaisseur compacté et nivelé.

### **Vote du Conseil Municipal sur l'adoption ou non « déplacement du chemin de la Chapelle »**

M. le Maire donne la parole à M. le 1<sup>er</sup> Adjoint qui présente les réserves expresses contenues dans le point N° 1 et les recommandations émises par le commissaire enquêteur en conclusion de l'enquête publique en

vue de l'acceptation ou non par le C.M. du nouveau projet avant travaux :

**Réserves (soumises au vote) :**

- Établissement d'une étude et d'un dossier complet permettant de définir :
  - Les emprises exactes du nouveau chemin (plan topographique)
  - Les caractéristiques routières précises (plan du projet de chemin) :
    - Largeur de la chaussée
    - Pentes transversales
    - Rayons de raccordement à l'origine et à l'arrivée
  - Constitution de la fondation et de la structure de la chaussée (structure en travers)
  - Pentes longitudinales (profil en long)

M. Michel Bussery demande le rajout du point N° 4 (**réserves soumises au vote**)

Rappel : les réserves émises doivent être levées pour que l'avis devienne favorable, étant entendu que toutes les formalités légales et administratives, ainsi que les délais légaux d'éventuels recours seront scrupuleusement respectés et devront précéder la poursuite de l'opération.

M. Pierre Morel quitte la séance

M. le Maire demande le choix du vote.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint demande un vote à bulletin secret.

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés par **9 voix Pour** approuve l'adoption du « **déplacement du chemin de la Chapelle** »

- Il est rappelé que le point numéro 3 des réserves concerne la réception technique des travaux : elle sera réalisée après le chantier par une commission du Conseil Municipal avec l'appui technique d'un homme de l'art.
- Il est à noter que le point numéro 4 des réserves a fait l'objet d'une discussion et que le nouveau plan établi par le géomètre en date du 10 février 2020 a été approuvé tel quel.

**Permanence pour la tenue du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020**

M. le Maire questionne chaque conseiller présent sur sa disponibilité le jour du vote.

**Questions diverses – Dossiers en cours**

**Proposition d'achat du bâtiment 5 rue de l'ancienne Cure**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Nicolas Marcel, daté du 07/03/2020, acceptant la proposition de la commune débattue lors du C.M. du 24 février, à savoir l'achat de ce bâtiment (à l'exception de la tour des œufs) pour un montant de 2 000€.

**Placette du cuvage**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Hélène Pascal architecte, daté du 28/02/2020, donnant les conclusions de sa réunion avec des artisans en vue de la réhabilitation des 2 constructions de la placette du cuvage. Le projet total devrait être estimé aux environs de 100 000 € TTC. Pas de suite à ce projet. Poursuite de la réflexion.

**Puits (ancienne place du Tilleul)**

Lors des travaux, un ancien puits a été découvert entre la mairie et l'église. L'entourage en pierres a été réalisé, une margelle va être installée, il reste maintenant à compléter cet édifice par un dessus de puits en fer forgé avec poulie, chaîne, etc. L'ADN sera sollicitée pour se charger de cette réalisation qui correspond à son domaine d'action. En attente de réponse.

**Ordures ménagères. Implantation de conteneurs enterrés.**

La demande de la commune de Néronde a été retenue par la Communauté de Communes de Forez Est pour l'implantation de 5 conteneurs enterrés pour remplacer les conteneurs existant place du Palud.

L'achat et la pose des conteneurs sont financés par la CCFE, la fouille est financée par la commune.

Un essai de chargement avec Mme Dufour de la CCFE, M. Robert Tissot de la commune et la société SUEZ a eu lieu à l'emplacement des conteneurs actuels. Cet essai ne s'est pas révélé pertinent.

Un autre emplacement dans le même secteur a été étudié qui permettra un chargement efficace sous réserve de l'abattage d'un platane. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance  
Jean BOTHERON